

DEMANDE DE DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS

Tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes. Cette demande doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans le document. Pour cela, ce dernier doit fournir les éléments suivants :

Organisme demandeur	
Raison sociale :	
Adresse :	
Téléphone portable :	Mail :
Représenté par :	Fonction :
Caractéristiques de la manifestation	
Nom :	Activité/Type :
Dates :	Horaires :
Nom du contact sur place :	Téléphone :
Fonction de ce contact :	
Adresse :	
Circuit : Oui ☐ Non ☐ Si oui : Ouvert ☐ Fermé ☐	
Superficie :	Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :
Risques particuliers :	

Nature de la demande	
Effectif d'acteurs :	Tranche d'âge :
Effectif public (pic de fréquentation) :	Tranche d'âge :
Personnes ayant des besoins particuliers : { - Communication (traducteur) : - Déplacement (chaise roulante...) : - Autres :	
Durée présence du public :	
Public : Assis ☐ Debout ☐ Statique ☐ Dynamique ☐	
Repas des secouristes pris en charge par l'organisateur : ☐ Oui ☐ Non	
Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site	
Structure : Permanente ☐ Non permanente ☐ Types :	
Voies publiques : Oui ☐ Non ☐	
Dimension de l'espace naturel :	
Distance de brancardage :	Longueur de la pente du terrain :
Autres conditions d'accès difficile :	
Structures fixes de secours public les plus proches	
Centre d'incendie et de secours de :	Distance :
Structure hospitalière de :	Distance :
Documents joints	
Arrêté municipal et/ou préfectoral ☐ Avis de la commission de sécurité ☐	
Plans du site ☐ Annuaire téléphonique du site ☐ Autres :	
Autres secours présents sur place	
☐ Médecin ☐ Infirmier	